

Confédération suisse

LÉGATION SUISSE

EN

ITALIE

Rome, le 19 Mai 1879

N^o 18
222Au Département politique
Berne

In Circulation

Copie
n. BilagaMonsieur le Président,
L'original au Département.
Hammer
21 19

Je vous ai télégraphié hier qu'en vertu du télégramme de M^r Melegari annonçant que le Conseil fédéral nommera immédiatement deux membres du Conseil d'administration à la proposition du Gouvernement italien ce point pouvait être considéré comme réglé pour le moment. Je dis pour le moment car on s'attend ensuite à une réforme des Statuts de la Société de sorte que le Conseil d'administration soit composé de 29 membres dont dix à la nomination du Conseil fédéral; l'Italie et l'Allemagne auraient alors chacune six membres dont trois au choix du Conseil fédéral et trois au choix de la Société, toujours sur la proposition des Gouvernements respectifs.

Mais cela n'a pas suffi à la Commission du Sénat qui on appelé le bureau central,



Elle exige avant de faire son rapport des garanties positives que le Montcenero sera construit et mis en exercice simultanément avec la ligne de Pizzo et que la surtaxe n'y soit pas appliquée. M^r Depretis qui a assisté hier à la séance n'a pu la convaincre. Et l'affaire reste en suspens. Je l'ai vu après la séance et je lui ai dit qu'à Berne on attend toujours sa réponse sur la convention préliminaire du 8 Janvier qui lui a été communiquée en son temps par M^r Melegari. Sur quoi il me répondit qu'il vous ferait faire une communication par Melegari. Quelles seront ces communications? L'idée dominante est que le Montcenero doit être assuré mais que l'Italie ne doit pas concourir au delà de trois millions. M^r Depretis personnellement aurait été plus large. Et que la ligne du Montcenero quant au tarif doit être une ligne de plaine.

M^r l'Avocat Arnoldi s'est présenté au Sénateur Bruschi muni d'un billet d'introduction de l'Ing^r Maraini et du Député Girardi de Como, pour soutenir sa thèse de l'incapacité de la Société du Gothard, de la nécessité de la détermination

d'une société à part pour le tronçon Bellinzona-Chiasso etc. Le Sénateur lui a répondu que ces idées sont hors de saison. Mais voilà que j'apprends que le Ministère des Travaux publics dans son préavis sur la convention préliminaire du 8 Janvier propose entre autres choses l'idée d'une société italienne qui construirait la ligne Gubiasco-Lugano et à laquelle on céderait la ligne Lugano-Chiasso. Et voilà qu'il se trouve que le rapport Ferrucci donne une base à ceux qui prétendent que la Société du Gothard n'a pas les moyens d'assumer la ligne du Mont-Ceneré. Le Directeur G^l. aux Aff^s étrangères m'a parlé en homme convaincu de l'inopportunité de ce projet et moi je n'ai pas manqué de rappeler que cette idée avait déjà reçu une solution négative et j'ai fait valoir en toute occasion les arguments contenus dans votre office du 12 Janvier d. No^l. Depressis jusqu'ici est d'accord avec nous et il a même invité l'Ing^s Mappa à venir ici pour l'opposer à Ferrucci. Mais si les choses traînent en longueur on n'est sûr de rien. Telle est la situation au moment actuel.

Agriez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

J. B. Pioda